

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 5 octobre 2021, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Louise Arpin  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Martin Nichols  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

**2- COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 226-10-21**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020;

Considérant qu'un enregistrement audio a été mis sur le site internet pour chacune des séances du conseil du mois de mai, juin et juillet étant donné que les citoyens n'avaient pas accès à la salle du Conseil dû au COVID-19 ;

Considérant qu'à compter du mardi 4 août, les citoyens pourront à nouveau assister en personne aux séances du conseil municipal tout en respectant les règles de distanciation sociale, l'obligation du port du masque et un maximum de 4 personnes est autorisé à y assister;

Il est proposé Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera ouverte au public avec les places limitées, toutes en respectant les règles de distanciation sociale et l'obligation du port du masque.

**3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 227-10-21**

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Tenue de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
5. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
  - Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul latéral projeté pour un bâtiment accessoire agricole au 287 rang des Grands-Étangs

- Demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'une deuxième entrée charretière au 631 rue Gagnon

6. Acceptation des comptes
7. Période de questions
8. Rapport du délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9. Loisirs – information des représentants du CCL
10. Adoption de l'entente type – Convention à intervenir entre la Municipalité et la compagnie Bazinet Inc.
11. Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson – Droit de passage et de circulation sur les routes
12. Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec les services connexes – Annulation de la résolution numéro 223-09-21
13. Travaux d'asphaltage rang des Petits-Étangs – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte #1
14. Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul latéral projeté pour un bâtiment accessoire agricole au 287 rang des Grands-Étangs – Décision suite aux recommandations du CCU
15. Demande de dérogation mineure lot 3 405 619, sis au 631, rue Gagnon – Aménagement d'une deuxième entrée charretière - Décision suite aux recommandations du CCU
16. Autorisation de circuler sur nos routes – L'enfer des patriotes – Parcours cyclable
17. Installation d'un lampadaire sur la nouvelle piste cyclable au bout de la rue Lépine – Mandat aux Entreprises B.J.B. Inc.
18. Entretien des patinoires – Mandat pour la saison hivernale 2021-2022
19. Surveillance de la patinoire – Recrutement
20. Divers
21. Dépôt de la correspondance
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

#### **4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 228-10-21**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, tel que rédigé.

#### **5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :**

Conformément aux avis publics du 17 septembre 2021, les informations sont données relativement aux trois dossiers suivants :

- Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul latéral projeté pour un bâtiment accessoire agricole au 287 rang des Grands-Étangs;
- Demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'une deuxième entrée charretière au 631 rue Gagnon.

#### **6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 229-10-21**

##### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

C2100452	R	Fédération québécoise des municipalités	Chèque annulé: C2100452	(2 362,74) \$
C2100471	I	La Capitale Assureur	Assurance collective – Septembre	3 652,20 \$
C2100476	D	Kenworth Maska inc.	Urée – Rétrocaveuse	28,58 \$
C2100495	I	Bérard Yves	SAAQ – Imm. rétrocaveuse	308,77 \$
C2100507	D	Audrey Shink	Maquillage – Fête familiale	150,00 \$

C2100508	R	Gestion Dexsen Inc.	Construction Pumptrack	179 504,72	\$
C2100509	D	Zigzag en Fête inc.	Jeux gonflables, kermesse - Fête	2 474,27	\$
C2100510	R	Cabinets Maska Inc.	Location cabinet - 14/07-10/08	166,71	\$
C2100511	R	Asisto Inc.	Hon.prof.- Vidange étangs aérés	1 264,73	\$
C2100512	I	Postes Canada	Distribution - Fête familiale	223,14	\$
C2100513	D	Seao - Constructo	Appel d'offres - Vidange boues	28,86	\$
C2100514	D	Services de Cartes Desjardins	Dépenses août 2021	1 791,46	\$
C2100515	I	Groupe Maskatel LP	Internet pavillon - 02/09-01/10	63,18	\$
C2100516	R	Konica Minolta	Copies août 2021	153,30	\$
C2100517	R	Konica Minolta	Location photocopieur - Octobre	155,64	\$
C2100518	D	Accès Info enr.	3 accès à distance	34,49	\$
C2100518	D	Accès Info enr.	1 accès à distance	11,50	\$
C2100519	D	Lussier Daniel	Animation fête familiale	1 034,77	\$
C2100521	D	Mini-Entrepôts Bazinet inc.	Loc. entrepôt - Oct. à déc.2021	534,63	\$
C2100522	R	Les Industries Permo Inc.	Solde Dôme 50x55	37 388,95	\$
C2100522	R	Les Industries Permo Inc.	Solde Dôme 50x70	36 454,55	\$
C2100523	D	Michon Sylvain	Remb. taxes payées en trop	614,03	\$
L2100068	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial - Août	17 466,38	\$
L2100069	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS fédéral - Août	6 176,50	\$
L2100070	I	Retraite Québec	RREM élus - août 2021	528,05	\$
L2100071	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés - Août 2021	1 701,95	\$
L2100072	I	Bell Mobilité inc.	Cellulaire voirie - Août 2021	108,00	\$
Retrait direct	I	Solutions IT CLOUD	Office 365 - Septembre	179,71	\$

---

**289 836,33 \$**

**SALAIRES VERSÉS SEPTEMBRE 2021 : 55 797,10 \$**

I : INCOMPRÉSIBLE

R : RÉOLUTION

D : DÉLÉGATION

**COMPTES À PAYER**

Association Directeurs Mun du Québec	Formation - Élection	258,69	\$
Fonds D'information sur Le Territoire	Mutation - Août 2021	25,00	\$
Patrick Archambault Transport inc.	Topsoil - Bas-Étangs et aqueduc	275,94	\$
Rona inc.	Matériel pour portes gymnase	40,00	\$
Impressions KLM	Journal municipal - Septembre	1 293,47	\$
Centre Services Scolaire St-Hyacinthe	Entretien centre Synagri	5 794,46	\$
Télébec	Télécopieur - 10/09-09/10	177,58	\$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques - Septembre	8 210,74	\$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables - Septembre	6 504,94	\$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques - Septembre	9 677,20	\$
Martech Signalisation NC.	Veste brigadière, manchon	106,36	\$
Coop Comax	Protection bois - Halte-Vélo	114,93	\$
Postes Canada	Distribution journal septembre	249,89	\$
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	Eaux usées - Septembre 2021	1 462,25	\$
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	Eau potable - Septembre 2021	391,38	\$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidange installations septiques	36 684,20	\$
Premier Tech Aqua	Entretien inst.sept.- 538 Raygo	294,91	\$
Laboratoires de la Montérégie inc.	Travaux du 2 au 6 août 2021	9 243,99	\$
Laferté Et Letendre Inc.	Pulvérisateur pour peinturer	166,70	\$

M.R.C. Des Maskoutains	Mise à jour rôle évaluation	677,11 \$
D.M. Sécurité & Alarme	Surveillance gym - 04/09/21-04/9/2022	220,06 \$
Avizo Experts-Conseils inc.	Étude préparation - Égout Route 137	3 925,25 \$
Hydro-Québec	Centre Synagri - 21/08-20/09	1 588,76 \$
François Chicoine	Hydro-ens. ébouli cours d'eau	833,57 \$
Rona inc.	Matériel stat. Michon et voirie	211,01 \$
Équipements Harjo Inc.	Réparer laveuse à pression	347,06 \$
Équipements Harjo Inc.	Ens. joint – Rép. laveuse pression	16,35 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Changer lumière position parc	257,54 \$
Hydro-Québec	Eau potable - 23/07-22/09	1 451,43 \$
Hydro-Québec	Poste Morin - 23/07-22/09	147,53 \$
Hydro-Québec	Poste Meuble - 23/07-22/09	170,00 \$
Hydro-Québec	Poste Salvail - 23/07-22/09	390,71 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Honoraires service juridique - Taxation	97,15 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Mise à jour rôle évaluation	199,65 \$
Polyvalente Hyacinthe-Delorme	Aménagement bassin rétention	5 340,78 \$
Gaudreau Marie-Soleil	Agendas pour le bureau	81,84 \$
Cabinets Maska Inc.	Location cabinet 11/08-22/09	307,56 \$
Hydro-Québec	Bureau municipal - 24/07-23/09	956,76 \$
Hydro-Québec	Terrain soccer - 24/08-23/09	118,62 \$
Régie de L`A.I.B.R.	Eau consommée - 30/07-27/08/2021	19 951,33 \$
Patrick Archambault Transport inc.	Sortir source arbre - Parc Charles	362,17 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Sable-parc Charles-A. Gauttier	415,41 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Réparation lumière guichet Desjardins	139,24 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Vérifier pompe et batterie - Michon	334,01 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Réparation lampadaires - Divers rues	717,24 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Débouli cours d'eau, terre Synagri	6 700,94 \$
Distribution Beta Inc.	Produits ménagers, masques	552,71 \$
Patrick Archambault Transport inc.	TopSoil - Débouli cours d'eau Mi	367,92 \$
Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP - Septembre 2021	254,09 \$
Buropro Citation	Clés USB candidats - Élection	81,06 \$
Petite Caisse	Dépenses au 30 septembre 2021	310,60 \$
Hydro-Québec	Usine épuration - 29/07-28/09	1 524,08 \$
Courrier de Saint-Hyacinthe	Inauguration de la Pumptrack	666,86 \$
Eurofins Environex	Analyses eaux usées	209,25 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable	245,18 \$
Bazinet Philippe	Remboursement crédit taxes	711,57 \$
Eurofins Environex	Analyse eaux usées	132,80 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence septembre 2021	1 759,89 \$
Hydro-Québec	Éclairage public – Septembre 2021	1 082,66 \$
Fédération québécoise des Municipalités	Congrès annuel FQM - Mme Arpin	787,58 \$
Fédération québécoise des Municipalités	Congrès annuel FQM - Mme Simard	787,58 \$
Roce Portes de garage inc.	Réparation porte garage municipal	252,94 \$
Groupe GFE Inc.	Surveillance Centre Synagri	419,66 \$
		<b>137 078,14 \$</b>

#### MONTANTS ENCAISSÉS EN SEPTEMBRE 2021

Taxes et droits de mutations	698 307,34 \$
Permis émis	1 255,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	378,41 \$
Loyer bureau poste - septembre 2021	375,00 \$

Inscription camp de jour 4 245,94 \$

**TOTAL - DÉPÔTS** **704 561,69 \$**

**Dépôts directs**

Intérêts banque 800,42 \$

RIAM - Remboursement TPS/TVQ juillet 2021 2 075,81 \$

Loyer Caisse populaire - septembre 2021 365,25 \$

Loyer Caisse populaire - octobre 2021 365,25 \$

RIAM - Compensation collecte sélective 2020 40 301,00 \$

**TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS** **43 907,73 \$**

**GRAND TOTAL** **748 469,42 \$**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en septembre 2021 pour un montant total 289 836,33 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en septembre 2021, au montant total de 55 797,10 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour octobre 2021, au montant total de 137 078,14 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de septembre 2021, au montant de 748 469,42 \$.

**7- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de septembre 2021 :

- Adoption du budget et plan d'action 2022;
- Discussion concernant plusieurs dossiers administratifs;
- Le versement pour la compensation de la collecte sélective pour l'année 2020 a été envoyé.

**9- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf, informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Fête de la rentrée, beaucoup de bons commentaires. À refaire, gros succès !
- Halloween, la Municipalité distribuera des colliers lumineux ainsi que des bonbons, le 31 octobre prochain.

**10- ADOPTION DE L'ENTENTE TYPE – CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMPAGNIE BAZINET INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 230-10-21**

Considérant que Monsieur Christian Morin, représentant de la compagnie Bazinet Inc. a soumis à la Municipalité de La Présentation un projet domiciliaire et d'implantation de services municipaux sur les 16 lots soit de 6 439 150 à 6 439 165;

Considérant que le conseil municipal veut permettre la construction de deux nouvelles rues privées, sur une partie de ces lots;

Considérant qu'une convention (Annexe A) a été préparée pour intervenir entre la Municipalité et la compagnie Bazinet Inc., selon les modalités établies par le conseil municipal;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les termes de l'entente-type (Annexe A) et d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer ladite convention entre la Municipalité et la compagnie Bazinet Inc.

**11- CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON – DROIT DE PASSAGE ET DE CIRCULATION SUR LES ROUTES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 231-10-21**

Considérant la demande présentée par le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson pour obtenir l'autorisation de circuler en véhicules tout-terrains sur le parcours des sentiers hivernaux présentés sur un plan remis en 2013, montrant le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de passage pour que les véhicules tout-terrains puissent traverser les routes municipales aux endroits indiqués sur le plan remis;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de circulation des véhicules tout-terrains en bordure des routes municipales, soit sur une partie de la rue des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis ;

Considérant que le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson s'engagent à assurer, durant la saison hivernale 2021-2022, l'entretien des sentiers hivernaux identifiés au plan remis, en plus de voir à la sécurité des propriétaires des terrains visés et des quadistes;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les véhicules tout-terrains à traverser les routes municipales aux endroits indiqués au plan remis par le Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson, soit sur le Rang Salvail Nord, le rang Salvail Sud, le rang des Bas-Étangs et la rue Gagnon;

D'autoriser les véhicules tout-terrains à circuler en bordure de route sur une partie de la rue des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis par l'organisme, le tout conditionnellement au respect des règles de civisme et de sécurité de la part des utilisateurs du circuit;

D'autoriser l'entretien et le remplacement de la signalisation, au besoin, par la Municipalité;

D'autoriser la circulation des véhicules tout-terrains sur les parcours des sentiers hivernaux déjà établis par un tracé sur le territoire de la Municipalité de La Présentation, pourvu que toutes les autorisations requises soient obtenues des parties concernées et que les lois et règlements se rattachant à cette activité soient respectés sur les sentiers.

**12- CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC LES SERVICES CONNEXES – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 223-09-21  
RÉSOLUTION NUMÉRO 232-10-21**

Considérant l'adoption de la résolution numéro 223-09-21, le 7 septembre dernier concernant l'octroi d'un contrat à Énergère Inc pour la réalisation des travaux de conversions de 50 luminaires de rues au DEL;

Considérant que l'étude de faisabilité a démontré qu'il y avait 80 luminaires de moins que ce que l'étude d'opportunité avait indiqué, ce qui a pour conséquence de réduire les économies annuelles projetées;

Considérant que le pourcentage de la valeur de la période de récupération de l'investissement (PRI) déterminée à l'étude de faisabilité n'est pas au moins égal à 95% de la PRI prévue à l'analyse d'opportunité ;

Considérant que la période de récupération de l'investissement déterminé dans l'étude de faisabilité s'élève à 88% de celle présentée à l'étude d'opportunité;

Considérant que l'étude de faisabilité fait mention de différentes mesures dites « hors bordereau », donc des frais supplémentaires pour la Municipalité;

Considérant que le total des coûts « hors bordereau » représentant environ 178% des coûts prévus au bordereau, ce qui est très élevé dans les circonstances;

Considérant que la Municipalité ne satisfait pas les critères d'éligibilité selon l'entente déjà signée;

Il est proposé par Martin Nichols  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation se rétracte concernant l'octroi du contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL et abroge la résolution numéro 223-09-21 adoptée lors de la séance du 7 septembre 2021.

Qu'aucun travail concernant la conversion des lampadaires ne soit fait dans le cadre de l'achat regroupé fait par la Fédération québécoise des Municipalités.

### **13- TRAVAUX D'ASPHALTAGE RANG DES PETITS-ÉTANGS – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #1 RÉSOLUTION NUMÉRO 233-10-21**

Considérant la résolution numéro 83-04-21 adoptée le 6 avril 2021 concernant l'adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation de Charles Damian, ing. et Chargé de projet à la MRC des Maskoutains relativement au paiement du décompte progressif #1;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte numéro 1 et d'autoriser le paiement à l'entreprise Pavages Maska inc. pour une somme de 681 682,43\$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de pavage du rang des Petits-Étangs.

D'autoriser qu'une facture soit envoyée à la Ville de Saint-Hyacinthe pour leur portion de travaux.

### **14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE DE REcul LATÉRAL PROJETÉ POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AGRICOLE AU 287 RANG DES GRANDS-ÉTANGS - DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 234-10-21**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal, la marge de recul minimale d'un bâtiment accessoire à une activité agricole;

Considérant que l'ensemble des bâtiments ont été construits en conformité avec la réglementation d'urbanisme;

Considérant que l'opération cadastrale projetée, visant la séparation de la maison de la terre agricole, entraîne une nouvelle marge de recul latéral dérogatoire pour un bâtiment accessoire à l'activité agricole;

Considérant que la marge de recul latérale projetée pour le bâtiment accessoire à l'activité agricole est de 3.34 mètres;

Considérant que le règlement d'urbanisme prévoit qu'un bâtiment accessoire à une activité agricole doit avoir une marge de recul latérale minimale de 5 mètres;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation ne portera pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 septembre 2021;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure permettant un bâtiment accessoire à une activité agricole avec une marge de recul minimale de 3.34 mètres sur le lot 5 889 123, sis au 287 rang des Grands-Étangs.

**15- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 405 619, SIS AU 631, RUE GAGNON - AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME ENTRÉE CHARRETIÈRE - DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 235-10-21**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal, l'aménagement d'une deuxième entrée charretière au 631, rue Gagnon;

Considérant que le demandeur a obtenu un permis de construction pour l'ajout d'un garage détaché sur la propriété sise au 631, rue Gagnon;

Considérant que l'article 20.7 du règlement d'urbanisme prévoit qu'une seule entrée charretière est autorisée, par terrain, dans une zone d'habitation ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation ne portera pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 septembre 2021;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure visant l'aménagement d'une deuxième entrée charretière au 631, rue Gagnon.

**16- AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES – L'ENFER DES PATRIOTES – PARCOURS CYCLABLE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 236-10-21**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu une demande d'utilisation de son réseau routier (5<sup>e</sup> rang) pour la tenue d'un évènement de course cycliste « L'enfer des Patriotes », les 21 et 22 mai 2022;

Considérant que « L'enfer des Patriotes » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au Ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement à cette activité étant donné que le parcours traverse la Route 137 qui est sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Louise Arpin  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les organisateurs de la course cycliste « L'enfer des Patriotes » à passer sur les routes de la Municipalité, selon l'itinéraire fourni, les 21 et 22 mai 2022;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ, à cet effet, s'il y a des routes visées par cette activité qui est sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

**17- INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE SUR LA NOUVELLE PISTE CYCLABLE AU BOUT DE LA RUE LÉPINE – MANDAT AUX ENTREPRISES B.J.B. INC.  
RÉSOLUTION NUMÉRO 237-10-21**

Considérant la résolution numéro 131-05-21 concernant le prolongement de la piste cyclable entre les rues Louis-Bardy et Lépine;

Considérant la soumission des Entreprises B.J.B. inc. pour l'ajout et l'installation d'un lampadaire;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater les Entreprises B.J.B. inc. pour l'ajout et l'installation d'un lampadaire, le tout tel que décrit sur sa soumission, au coût de 3 330\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement une fois les travaux terminés.

#### **18- ENTRETIEN DES PATINOIRES – MANDAT POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022 RÉSOLUTION NUMÉRO 238-10-21**

Considérant que la Municipalité désire renouveler le mandat pour l'entretien des patinoires;

Considérant l'offre de services présentée à Stéphane Cournoyer pour effectuer ces travaux pour la saison hivernale 2021-2022;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le contrat de travail signé par Stéphane Cournoyer pour l'entretien des patinoires durant la saison hivernale 2021-2022;

D'autoriser Stéphane Cournoyer à débiter les travaux dès que la température le permettra;

D'autoriser le paiement des honoraires exigés au contrat, au montant de 10 500\$, selon les modalités prévues à l'entente, incluant l'entretien de l'anneau de glace.

#### **19- SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – RECRUTEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 239-10-21**

Considérant que la saison hivernale 2021-2022 arrive à grands pas et que nous aurons besoin de personnel pour la surveillance de la patinoire;

Considérant qu'un poste de surveillant de patinoire est disponible;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs Marie-Soleil Gaudreau et la directrice générale Josiane Marchand de procéder à l'embauche de la personne pour pourvoir au poste affiché, aux conditions mentionnées.

#### **20- DIVERS**

Aucun point.

#### **21- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 18 août 2021

MRC – Projet d'ordre du jour du comité administratif du 8 septembre 2021

MRC – Projet d'ordre du jour du comité administratif du 28 septembre 2021

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 25 mai 2021

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 15 juin 2021

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 14 juillet 2021

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 18 août 2021

MRC – Résolution numéro 21-09-343 – Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 272-21 – Municipalité de La Présentation

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 septembre 2021

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 août 2021

MAMH – Le règlement 270-21 par lequel le conseil décrète un emprunt de 2 600 000\$ a été approuvé conformément à la loi

CITOYEN(NE) – Lettre de mécontentement suite à la demande du passeport vaccinal pour avoir accès au site des loisirs lors de la fête de la rentrée organisée par la Municipalité

DANIELLE SIMARD ET MICHEL GIASSON – Demande d'aménagement d'un passage sécuritaire sur la Route 137

## **22- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mesdames les conseillères Mélanie Simard et Louise Arpin informent les membres du Conseil des dossiers qui ont été discutés au Congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités qui a eu lieu le 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre dernier.

## **23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 240-10-21**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h23.

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière